DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 mai 2009 **n° 4** **page 1/3**

Rapporteur : **Monsieur Jacques MELQUIOND**

OBJET : **Budget principal, budgets annexes de l'eau potable, du parc de stationnement Saint-Jacques.**
Budget supplémentaire de l'exercice 2009.

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire est une modification budgétaire (du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives) dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- *résultat de la section de fonctionnement après affectation,*
- *résultat de la section d'investissement*
- *reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.*

Le budget supplémentaire conserve la même présentation que le budget primitif, à savoir le budget principal, le budget annexe de l'eau potable et le budget annexe du parc de stationnement Saint-Jacques, ces deux budgets annexes étant organisés par des instructions comptables différentes du budget principal.

Concernant le budget principal, outre différents virements de crédits équilibrés entre chapitres, il convient de noter, principalement, les nouveaux mouvements suivants :

- *l'inscription d'un crédit de 1,5 M€ pour commencer la démolition de l'ancien hôpital, financé à hauteur de 1 M€ de fonds de compensation de la TVA supplémentaire issu de la convention passée avec l'Etat dans le cadre du plan de relance (délibération lors du conseil municipal du mars dernier),*
- *1 M€ affecté aux dépenses imprévues,*
- *100 000 € ajoutés aux crédits de voirie annuels pour la pose de fourreaux destinés à l'installation future d'un réseau de très haut débit,*
- *des crédits complémentaires 50 000 € pour l'entretien des bâtiments communaux,*
- *80 000 € (en animation et en communication) pour marquer le 400ème anniversaire de la construction du pont Henri IV,*
- *50 000 € pour réaliser une étude patrimoniale de la ville, étude qui sera menée parallèlement à l'étude programmée par l'Etat pour le devenir des bâtiments de l'école de gendarmerie,*
- *50 000 € pour faire une étude d'une éventuelle réorganisation de l'accueil de la mairie,*
- *50 000 € pour la mise en place d'une zone de publicité restreinte,*
- *50 000 € pour l'acquisition de décors et d'illuminations de Noël,*
- *28 000 € pour procéder à une refonte du site Internet de la ville (logiciel de gestionnaire de contenu, intégration graphique, version anglaise, . . .)*

- *40 000 € pour réparer l'éclairage du stade municipal,*
- *25 000 € pour des subventions au milieu culturel et 20 000 € pour une subvention complémentaire à la Maison Pour Tous,*
- *divers crédits en section de fonctionnement : reconstitution des fournitures nécessaires au déneigement, honoraires de conseils juridiques, aides à la coopération décentralisée, visa-vacances, . . .*

Ce budget supplémentaire prend en compte une moindre recette de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (100 000 €).

Enfin, vu le bon résultat dégagé au compte administratif 2008, il est possible de diminuer le volume d'emprunts inscrits au budget primitif de 5,3 M€ à 3,8 M€.

Hormis les reprises de résultats et quelques virements entre chapitres, les budgets annexes de l'eau potable et du parc Saint-Jacques ne présentent pas de nouvelles dépenses.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du parc de stationnement,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau potable,

VU la délibération n°1 du 20 janvier 2009 par laquel le le conseil municipal a adopté le budget primitif de l'exercice 2009,

VU la délibération n°10 du 28 avril 2008 approuvant les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2007,

VU la délibération n°24 du 11 juillet 2008 par laque lle le conseil municipal vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, des besoins de dépenses nouvelles et des recettes non affectées relatives à l'exercice 2008,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2008 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document ci-annexé (budget supplémentaire 2008) et conformément aux tableaux ci-dessous,

Budget principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 430 000,00 €	1 430 000,00 €	4 900 000,00 €	4 900 000.00€
Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	0,00 €	0,00€
TOTAL	1 430 000,00 €	1 430 000,00 €	4 900 000,00 €	4 900 000.00€

Budget annexe de l'eau potable

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0,00 €	0,00 €	510 000,00 €	510 000.00€
Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	0,00 €	0,00€
TOTAL	0,00 €	0,00 €	510 000,00 €	510 000.00€

Budget annexe du parc de stationnement Saint-Jacques

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	25 000,00 €	25 000.00€	3 000,00 €	3 000.00€
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
TOTAL	25 000,00 €	25 000,00€	3 000,00 €	3 000.00€

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 7
MM Tondusson, Monaury, Gratteau,
Mme Vacheron, Mme Barrault,

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault